

CAHIER DES CHARGES COMPETITIONS

Le Comité Régional Corse de Gymnastique a établi le présent cahier des charges pour exécution et mise en application par le Comité d'Organisation Local dès sa désignation pour une compétition régionale.

Le cahier des charges constitue un contrat d'engagements entre le Comité d'Organisation Local (COL) et le Comité Régional Corse de Gymnastique (CRCG).

Il définit les obligations et responsabilités des deux partenaires selon les directives et règlements fédéraux et obligations légales en vigueur.

Il a pour objectif d'assurer à TOUS (compétiteurs, acteurs, organisateurs, public, etc...) :

- Le confort
- La sécurité
- La qualité dans tous les domaines

Ce document a pour objet d'encourager les associations à organiser les manifestations et les compétitions du Comité Régional Corse de Gymnastique.

C'est un cadre ayant pour but d'accompagner le COL dans toutes les étapes de la préparation et de l'exécution de leur mission.

RECOMMANDATIONS :

Le candidat à l'organisation d'une compétition doit s'assurer :

- De pouvoir bénéficier des installations requises
- De pouvoir bénéficier de l'ensemble du matériel requis

Candidature à une compétition régionale

Une association ou un groupement d'associations, affilié(e) à la FFGym, peut se porter candidat(e) à l'organisation d'une compétition régionale.

La déclaration de candidature doit être déposée au plus tard lors de la réunion de la fin de saison précédente au Président Régional avec copie au (à la) DTGR et au (à la) coordonnateur (trice) technique régional(e).

Les dates des compétitions ne sont pas négociables par les éventuels organisateurs une fois qu'elles ont été validées par le Comité Directeur de CRCG.

Si plusieurs candidatures étaient déposées pour une même manifestation, la désignation serait faite par l'ensemble des participants à la réunion de fin de saison selon les critères ci-après :

- Infrastructure proposée
- Capacité à organiser
- Alternance entre les différents clubs

Composition du Comité d'Organisation Local (COL)

Les autorités locales organisatrices :

- Le(la) président(e) de l'association support
- Si le COL se compose de plusieurs clubs, les organisateurs désignent un responsable général.
- Les membres actifs : désignation à l'initiative du COL

Les responsables CRCG :

- Le(la) Président(e) du CRCG
- Le(la) Vice-Président(e) du CRCG chargé(e) des compétitions
- Le(la) délégué(e) Technique de la discipline concernée
- Le (la) Responsable des juges de la discipline concernée

Le comité d'Organisation Local doit s'appuyer sur une ou des associations déclarées, agrées et affiliées à la Fédération Française de Gymnastique.

Responsabilités du COL

Il sera habilité à :

- Percevoir un droit d'entrée à la manifestation fixé en conformité avec les us et coutumes fédérales
- Percevoir les avantages d'une souscription, de subventions diverses ou d'une campagne publicitaire, dans le respect du partenariat fédéral.

En aucune manière, un contrat local ne pourra prévaloir sur un contrat fédéral.

Toute publicité pouvant porter atteinte à la santé ou à la moralité sera rejetée.

Sur le plan administratif, le COL devra :

- Indiquer le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du responsable local (ou général si plusieurs clubs) de la compétition
- Accueillir les gymnastes, juges et officiels (communication d'information sur le déroulement de la compétition)
- Contracter une assurance spécifique (Responsabilité Civile) et/ou demander une extension au titre du Contrat Club Affilié FFG
- S'assurer que la Responsabilité Civile couvre bien le matériel (prêté ou non)
- S'assurer que la Responsabilité Civile couvre bien les membres actifs du COL.
- Etre en règle avec les droits SACEM
- Contrôler les personnes habilitées à circuler dans l'enceinte de la compétition
- Installer comme il se doit toutes les publicités des différents partenaires de la FFG qui lui ont été remises
- Prévoir une collation et des rafraichissements pour les juges et responsables du déroulement et du secrétariat informatique.

- S'assurer de la présence d'un médecin ou des services de soins et de secours à proximité pour toute la durée de la compétition.
- Avertir par courrier les services de sécurité (pompiers, SAMU, hôpital, etc...) proches du lieu de compétition et veiller que l'accès au plateau leur soit facilité pendant toute la durée de la compétition.
- Organiser dans la mesure du possible, en accord avec les responsables techniques régionaux, des démonstrations ou toutes activités mettant en avant le club local et les disciplines de la gymnastique.
- Désigner un responsable du protocole
- Accueillir les personnalités invitées par l'organisateur et le CRCG

Du point de vue technique, le COL devra :

- Fournir une salle de compétition équipée en agrès et matériel homologués : réglementation FFGym en vigueur
 - Equipée d'une liste de numéros d'appels urgents
 - Et sonorisée (appel des gymnastes et diffusion de la musique pour le sol ou l'ambiance)
- Délimiter le plateau pour le fermer à toute personne étrangère à la compétition
- Mettre à la disposition des entraîneurs et des gymnastes des vestiaires référencés par groupes ou clubs
- S'assurer de la collaboration d'une équipe « matériel » pouvant répondre à toute éventualité engageant la sécurité des gymnastes et/ou du public
- Prévoir un poste de sonorisation et un matériel de dépannage en cas de défaillance
- Prévoir les moyens électriques nécessaires pour la sonorisation et le secrétariat informatique
- Prévoir une salle ou un endroit fermé calme et réservé pour la réunion des juges.
- Selon la compétition et en accord avec la commission des compétitions du CRCG, fournir une salle d'échauffement équipée du matériel spécifique à la discipline concernée ou d'un espace « échauffement général »

REPONSABILITES DU COMITE REGIONAL CORSE DE GYMNASTIQUE

- Il fixe et perçoit les droits d'engagements
- Il vérifie si les clauses contenues dans le cahier des charges sont respectées dans les faits.
- Il fournit le matériel informatique complet paramétré et prêt à l'utilisation (2 postes, 1 imprimante)
- Il assure le contrôle du secrétariat de la compétition et transmet les résultats à la FFGym

Le/La DTGR et/ou responsable technique ont pour tâches :

- D'établir et diffuser une planification précise du déroulement de la manifestation au moins 15 jours avant le déroulement de cette dernière
- De désigner et convoquer le plateau des juges
- De vérifier la conformité du matériel nécessaire à la compétition
- De désigner un responsable de plateau
- D'assurer le contrôle de validité des licences

LE PROTOCOLE

Le protocole est l'ensemble des mesures qui permettent de souligner et ainsi de valoriser à sa juste importance un évènement.

Le protocole est incontournable et il est primordial de bien le préparer et de bien le réussir. (il supporte mal les oublis, les erreurs, les maladresses et encore moins les « rattrapages » improvisés « à chaud » dans l'extrême urgence)

Le protocole est l'outil qui laissera une bonne ou mauvaise image dans la mémoire collective des acteurs, des spectateurs, des organisateurs et des invités de l'évènement.

D'une manière générale, la cérémonie protocolaire pour la remise des récompenses sportives est orientée comme suit :

- Le premier est récompensé par le représentant Fédéral du rang le plus élevé
- Le second est récompensé par un Elu ou un représentant de l'Etat et de ses Services (en cas d'absence d'élus, désigner un représentant fédéral)
- Le troisième est récompensé par le Responsable de l'Organisation Locale ou un de ses collaborateurs.

LES INSTALLATIONS SPORTIVES

- **SALLE DE REUNION** ou endroit calme et réservé : à prévoir dans le gymnase ou à proximité (réunion des juges)
- **DECORATION** : les salles doivent être décorées et accueillantes
- **MATERIEL GYMNIQUE** : l'utilisation d'un plateau homologué (GAF-GAM) ainsi que le respect de la Réglementation technique FFGym en vigueur sont obligatoires.
- Prévoir Trampo-tremp et tremplins, tapis supplémentaires de réception de 10cm, bacs à magnésie en quantité suffisante
- **AUTRE MATERIEL** :
 - **Sonorisation** : 1 ordinateur, un microphone et un ampli. Prévoir une sonorisation de secours, de la musique d'ambiance et 2 personnes (le matériel audio doit assurer une parfaite propagation du son tant pour les gymnastes que pour le public = penser à faire des essais)
 - **Décamètre** : en prévoir 1 par table de saut = graduations sur 25m pour la course d'élan
 - **Bancs ou caisses** pour les gymnastes. Penser aux ateliers repos.
 - **Tables** pour présentations des récompenses et podium

Pour l'équipe matériel plateau : papier de verre pour barres, trousse à outils pour agrès (clés de 17, 19, tournevis, etc...) scotch de couleur, triple mètre (hauteur des agrès), magnésie, matériel de nettoyage en cas de gymnastes malades

- **MATERIEL POUR LES JUGES** :
 - Tables et chaises en nombre suffisant
 - Chronomètre – gong ou sonnette
 - Collation et rafraichissements
- **DIRECTION DE COMPETITION** : prévoir un emplacement pour avoir l'ensemble de la compétition sous les yeux pour le chef de plateau, le secrétariat informatique et la sono. Ne pas oublier les alimentations électriques distinctes pour la sono/micro et l'informatique
- **SECRETARIAT** : prévoir le petit matériel de secrétariat (papier, scotch, agrafeuse, calculatrices, stylos, etc... pour les secrétaires d'atelier et l'informatique (*le matériel informatique étant fourni par le Comité Régional : page 5 – responsabilités du CRCG*))

DEROULEMENT DE LA COMPETITION

- **ACCUEIL** : pour un plus grand confort du public et des acteurs, prévoir un fléchage ou un plan pour se rendre aux gymnases. Prévoir un accueil public : informations sur le déroulement de la compétition, les installations (vestiaires, buvettes, toilettes, etc..), les horaires...
- **OFFICIELS – JUGES ARBITRES** : Le CRCG prendra en charge les déplacements des officiels et juges convoqués par lui.

➡ REGLEMENTATION COVOITURAGE

Les personnes convoquées seront défrayées en frais kilométriques, au tarif voté, lorsqu'elles se seront déplacées avec leurs véhicules. Celles qui se seront fait transporter ne seront pas défrayées, de même que les personnes qui les transportaient (dirigeants, entraîneurs, etc...) et qui ne seraient pas convoquées par le CRCG. Le covoiturage est recommandé. Il doit permettre aux juges mineurs d'être véhiculés sur les lieux de compétition.

• **DEROULEMENT :**

- *Echauffement* : L'organisateur prévoit un responsable chargé de contrôler l'entrée des gymnastes en salle d'échauffement et préparer l'entrée des gymnastes sur le plateau de compétition.

Seuls les gymnastes, les entraîneurs et les responsables de la compétition sont autorisés à pénétrer en salle d'échauffement.

- *Nombre d'entraîneurs* : conformément au règlement technique de la FFGym, sont autorisés sur le plateau de compétition :
 - En équipe : 1 à 2 entraîneur(s)
 - En individuel : 1 entraîneur pour 1 gymnaste, et 2 entraîneurs maximum pour 2 gymnastes et plus par club et par atelier

Exigences vestimentaires :

- Survêtement avec logo du club (t-shirt, K-way, polaire avec logo du club autorisés
- Les pantacourts, shorts, corsaires sont tolérés sur décision du (de la) Responsable de la compétition.
- *Secrétaires/Estafettes* : si l'organisateur prévoit de mettre des secrétaires et/ou des estafettes aux agrès, celles/ceux-ci doivent être vêtu(e)s de manière uniforme.

Pour toute question non traitée dans ce document, se référer aux règlements FFGym.

• **PRESSE / PHOTOS :**

Seules les personnes accréditées par les responsables de la compétition sont autorisées à pénétrer sur le plateau de compétition pour y faire des photos.

Le CRCG est responsable de la transmission des horaires de compétition aux journalistes ainsi que les résultats.

• **SECURITE :**

Le comité d'organisation peut prévoir un service d'ordre.

Le Comité Régional Corse de Gymnastique n'est, en aucun cas, responsable des incidents pouvant survenir avant, pendant et après la compétition.

Le COL n'est en aucun cas responsable des incidents pouvant survenir avant ou après la compétition et/ou en dehors du site de la compétition.

ANNEXE 1-1 – INFRASTRUCTURES

CHAMPIONNATS REGIONAUX

- **PLATEAU DE COMPETITION :**

GAF		
INDIVIDUELS	EQUIPES	7-9 ANS
<p>Simple plateau : 1 table de saut + 1 barres asymétriques + 1 poutre+ 1 praticable dynamique + surtapis 10 cm (saut, barres, poutre) suivant la réglementation fédérale + 1 tremplin hard + 1 tremplin soft + 1 trampo-tremp</p>	<p>Simple plateau : 1 table de saut + 1 barres asymétriques + 1 poutres+ 1 praticable dynamique + surtapis 10 cm (saut, barres, poutre) suivant la réglementation fédérale + 1 tremplin hard + 1 tremplin soft + 1 trampo-tremp</p>	<p>Performance Régionale</p> <p>Saut : tapis en nombre pour atelier à 50 ou 80 cm suivant l'exercice demandé + 1 trampo-tremp + 1 barres asymétriques + 1 poutre+ 1 praticable dynamique + surtapis 10 cm (saut, barres, poutre) suivant la réglementation fédérale</p>
<p>OU Double plateau : 2 tables de saut + 2 barres asymétriques + 2 poutres+ 1 praticable dynamique + surtapis 10 cm (saut, barres, poutre) suivant la réglementation fédérale + 2 tremplins + 2 trampo-tremp</p>	<p>OU Double plateau : 2 tables de saut + 2 barres asymétriques + 2 poutres+ 1 praticable dynamique + surtapis 10 cm (saut, barres, poutre) suivant la réglementation fédérale + 2 tremplins + 2 trampo-tremp</p>	<p>Parcours Régionaux</p> <p>Saut : table de saut ou tapis en nombre pour atelier à 30 ou 50 cm suivant l'exercice demandé + 1 trampo-tremp + 1 barres asymétriques + 1 poutre+ 1 praticable ou tapis de sol</p>

GR		TEAMGYM
INDIVIDUELS	ENSEMBLES / DUO / TRIO	EQUIPES
<p>1 moquette ou surface équivalente de 14x14 mètres</p> <p>1 salle avec hauteur de 6 à 10 mètres.</p> <p>Matériel permettant de contrôler la conformité des engins</p>	<p>1 moquette ou surface équivalente de 14x14 mètres</p> <p>1 salle avec hauteur de 6 à 10 mètres.</p> <p>Matériel permettant de contrôler la conformité des engins</p>	<p>1 praticable, 1 piste d'acrobatie/tumbling (gonflable ou non), 1 mini-trampoline + tapis de réception suivant la réglementation fédérale</p>

Le plateau de compétition doit être conforme à la réglementation de la brochure technique FFGym en vigueur.

- **PLATEAU D'ECHAUFFEMENT :**

Une aire d'échauffement générale doit être mise à disposition des gymnastes. Celle-ci peut être dans une zone/salle différente que le plateau de compétition ou sur le praticable, sous condition que l'ensemble des gymnastes d'une même catégorie bénéficie des mêmes conditions d'échauffement.